

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Tian, M. Hetzel et M. Tardy

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« indéterminée »

les mots :

« déterminée d'insertion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence à celui déposé à l'article 1.